



CONSEIL MUNICIPAL

R a p p o r t

**SÉANCE DU JEUDI 19 DÉCEMBRE 2019
À 19 HEURES 00**

Ordre du jour :

1 – INFORMATIONS

- 1-1 Manège été 2019
- 1-2 Bilan de la semaine culturelle 2019
- 1-3 Présentation du programme des festivités de fin d'année
- 1-4 Travaux réalisés dans les lycées par le Conseil Régional
- 1-5 Subventions obtenues

2 – FINANCES PUBLIQUES

- 2-1 Avance de subvention pour Culture et Cinéma en Ternois
- 2-2 Demande de subvention exceptionnelle du Vélo Club Saint Polois
- 2-3 Demande de subvention exceptionnelle des élèves du Lycée Pierre Mendès France
- 2-4 Demande de subvention exceptionnelle de l'USEP des écoles La Fontaine – Prévert
- 2-5 Demande de subvention exceptionnelle du Judo Club Saint Polois
- 2-6 Décision Modificative Budgétaire N°2 - Budget Ville

3 – DIVERS

- 3-1 Rétrocession des rues Lamartine et Victor Hugo dans le domaine public communal
- 3-2 Dons à la bibliothèque municipale de fonds ancien et au Musée Bruno Danvin
- 3-3 Compte rendu des décisions prises par le Maire au nom du Conseil Municipal

----- : -----

Avant d'ouvrir la séance du Conseil Municipal, Monsieur le Maire remercie la presse, la Trésorière Municipale et le public de leur présence.

Il informe l'assemblée communale qu'il s'agit de la dernière réunion de conseil municipal de l'année et probablement du mandat.

Monsieur le Maire procède ensuite à l'appel nominal des conseillers municipaux.

Présents :

Tous les membres en exercice inscrits au tableau à l'exception de :

- Madame Annie CONFRÈRE qui a donné pouvoir à Madame Claude ROUSSEZ
- Madame Marie TORCHY qui a donné pouvoir à Madame Annick DEHAUDT
- Madame Sylvie CORNE
- Madame Fanny ROUSSEL qui a donné pouvoir à Monsieur Thierry CREPIN
- Monsieur Christian LEVRAY
- Madame Patricia ROUGET qui a donné pouvoir à Madame Jeanine LAGACHE
- Madame Magali BRECKNER-COMMES
- Monsieur Pascal SELOM
- Monsieur Jean Claude GIROT qui a donné pouvoir à Monsieur Maurice LOUF
- Madame Corinne WALLET qui a donné pouvoir à Monsieur Pierre ANCEL
- Monsieur Hervé LAMORILLE qui a donné pouvoir à Monsieur René GRANDSIR
- Monsieur Laurent BLUY qui a donné pouvoir à Madame Danielle VASSEUR

Secrétaire de séance:

- Madame Jeannine LAGACHE

Le quorum étant atteint, les membres du conseil peuvent délibérer.

Avant d'ouvrir la séance du conseil municipal, Monsieur le Maire donne lecture du courrier que Monsieur Marc RICART lui a remis dans la journée. En effet, lors du dernier conseil municipal en date du 14 octobre dernier, celui-ci avait annoncé qu'il ne repartirait pas avec l'équipe actuelle pour les élections municipales de 2020. De ce fait, il souhaite restituer sa délégation d'Adjoint au Maire, précisant dans cette correspondance qu'il a eu plaisir de remplir cette fonction auprès des associations et de la population toute entière.

Monsieur le Maire a pris acte de cette décision avec regret. Il estime que Monsieur RICART a été un très bon Adjoint depuis 2011, notamment par sa présence sur le terrain et pour les relations avec la population et les associations.

PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2019

Lecture est faite du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 14 octobre 2019.

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal à l'assemblée. Celui-ci est **adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

Il donne lecture à l'assemblée communale de l'ordre du jour de la séance tel que précisé dans la convocation envoyée.

Monsieur le Maire soumet ensuite à l'approbation du conseil municipal l'ordre du jour qui **est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

1 – INFORMATIONS

1-1 Manège été 2019

Le manège enfantin a été installé du 13 juillet au 18 août 2019 sur la place de l'Hôtel de Ville. Il y avait également une pêche aux canards. Le coût de cette animation est de 6 000 euros TTC, incluant 3 000 tickets gratuits. Ceux-ci ont été distribués à l'accueil de la mairie et par certains Adjointes.

Madame Danielle VASSEUR fait part à l'assemblée communale qu'elle a eu connaissance que plusieurs familles se sont présentées en mairie afin d'obtenir des tickets gratuits, mais malheureusement l'Adjointe en charge du manège n'était pas en mairie. Elle-même n'avait pas eu connaissance que des tickets gratuits étaient distribués.

Monsieur le Maire précise qu'effectivement, il y a eu des périodes pendant lesquelles des tickets n'ont pas pu être distribués car ils étaient en cours de réimpression.

Le conseil municipal **a pris acte de ces informations.**

1-2 Bilan de la semaine culturelle 2019

Monsieur le Maire souhaite faire un point sur l'exposition en hommage à Lucien Pignion, qui s'est tenue du 20 novembre au 04 décembre 2019. Pendant cette période, il y a eu 422 visiteurs (75 personnes au vernissage, 146 scolaires, 201 personnes pendant les visites libres). Au vu du succès de cette exposition, il a été décidé de la reconduire du 11 au 22 janvier 2020.

Cette exposition a été en grande partie réalisée par une étudiante Saint Poloise, Madame Solène DEPECKER, qui a été employée par la Ville dans le cadre d'un service civique pendant 6 mois. Monsieur le Maire lui adressera un courrier de remerciements pour son excellent travail.

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Claude ROUSSEZ afin qu'elle dresse le bilan de la semaine culturelle 2019. Les semaines culturelles se sont déroulées du 27 septembre au 18 octobre 2019. La programmation était très variée aussi bien pour les adultes que pour les enfants. Le thème retenu cette année était : « Femme(s) ».

Le salon de la caricature dédiée à la caricature et au dessin de presse a été rebaptisé « Polopolit'Art » étant donné que ce salon est devenu également un salon des arts graphiques (du 27 au 29 septembre).

Le cinéma Le Régency a proposé 5 films qui étaient programmés chaque soir à 18 h 30 (Femmes au bord de la crise de nerfs, Frankie, Une fille facile, Papicha et Vita&Virginia).

La 8^{ème} édition du cabaret lecture du mardi 08 octobre a trouvé son public. Il s'étoffe chaque année et remplit la salle de la Maison Pour Tous. Cette prestation a été mise en place en partenariat avec les bénévoles des Restos du Cœur. La somme reversée aux Restos du Cœur s'élève à 944 €. Pour la deuxième année consécutive, Madame Jacqueline DEWERDT avait invité Monsieur Paul MASSON pour une lecture de textes subtilement choisis. La partie musicale était assurée par Messieurs LALAIN et CAVEYE. Madame Sabine DUPUIS, du duo Tant d'M est venue interpréter une adaptation des «feuilles mortes».

**VILLE DE SAINT POL SUR TERNOISE
SEMAINES CULTURELLES 2019**

DÉPENSES	PRÉVISIONNEL	RÉALISÉ
Prestataires		
Spectacle EMBARDEE	1 064.00 €	1 064.14 €
Cie UGOKI Méchant	600.00 €	600.00 €
Cie UGOKI Les silences ou la vie	600.00 €	600.00 €
Ateliers du vendredi (50€*2 1/2j*10)	1 000.00 €	850.00 €
Cie RdS « Mimixte »	0.00 €	1 265.75 €
TOTAL	3 264.00 €	4 379.89 €
Achats		
Déplacement Mme Vianot (expo)	200.00 €	40.80 €
Cabaret lecture		
Achat repas + réception	750.00 €	1 179.49 €
Achats réception Bénévoles	150.00 €	0.00 €
Transport Cie UGOKI (1400kmx*0,28)*2	784.00 €	765.22 €
Restauration Cie UGOKI	200.00 €	74.60 €
Restauration Cie l'Embardée	100.00 €	0.00 €
Salon de la caricature		
Hébergement	1 000.00 €	316.00 €
Restauration	1 500.00 €	798.00 €
Frais de déplacements	1 000.00 €	411.48 €
TOTAL	5 684.00 €	3 585.59 €
Communication		
Affiches+ brochures + entrées de ville + place Lebel	600.00 €	1 420.80 €
Calicots (salon de la caricature)	1 000.00 €	
TOTAL	1 600.00 €	1 420.80 €
Autres		
Sacem	500.00 €	500.00 €
Divers	200.00 €	0.00 €
TOTAL	700.00 €	500.00 €
TOTAL	11 248.00 €	9 886.28 €

Certains spectacles n'ont pas réuni autant de public que l'on espérait. Pour la prochaine édition, le thème proposé sera « Grandir ».

Le conseil municipal a pris acte de ces informations.

1-3 Présentation du programme des festivités de fin d'année

Monsieur le Maire rappelle qu'un dépliant a été distribué « en toutes boîtes » récemment mentionnant le programme des festivités de Noël.

La patinoire sera ouverte place Pompidou du 18 décembre 2019 au 04 janvier 2020 inclus. L'inauguration est prévue le vendredi 20 décembre à 17 h 00. Un spectacle pyromélodique avec la descente du Père Noël et embrasement du campanile est programmé le vendredi 20 décembre à partir de 18 h 30. Une soirée déguisée, années 80, se tiendra le vendredi 27 décembre sur la patinoire.

Un petit village a été installé aux abords de la patinoire en partenariat avec l'association APART.

Le samedi 21 décembre, à partir de 15 h, il y aura la présence de Mickey et Minnie. Un stand photo avec le Père Noël est prévu de 14 h à 18 h.

Un concert d'Orgue sera donné le dimanche 21 décembre à 16 h 00 à l'Église.

Du 26 au 29 décembre, un tournoi de futsal sera organisé par l'USSP à la salle Coubertin.

Le conseil municipal **a pris acte de ces informations.**

1-4 Travaux réalisés dans les lycées par le Conseil Régional

Monsieur le Maire a reçu un courrier de Monsieur Xavier BERTRAND, Président de la Région des Hauts de France, l'informant des travaux qui ont été réalisés dans les lycées de la commune, à savoir :

- Lycée Pierre Mendès France : aménagement d'une salle d'atelier et rénovation de la laverie.
- Lycée Albert Châtelet : remplacement de l'étanchéité des dessus de murs de l'internat des filles et travaux d'accessibilité pour les personnes handicapés.

Par ailleurs, Monsieur le Maire a reçu un courrier de Madame Véronique BRIOIS, Directrice du Territoire Béthune-Bruay de Pas de Calais Habitat, lui précisant que 62 chaudières ont été remplacées (avec reprise des murs) au niveau de la Résidence Mieux Vivre (Bâtiments les Mésanges, les Rossignols et les Hirondelles).

Le conseil municipal **a pris acte de ces informations.**

1-5 Subventions obtenues

Monsieur le Maire dresse la liste des subventions qui devraient être obtenues :

- Travaux d'éclairage public rue de Béthune : 19 889 euros par la FDE 62 (coût des travaux : 584 562 € HT).
- Remplacement des lanternes rues Cézanne, Renoir, Van Gogh, Matisse et Gauguin : 1 293 euros par la FDE 62 au titre du dispositif CEE (coût des travaux : 15 150 € HT).
- Rénovation de la cuisine de la Maison Pour Tous dans le cadre du projet « Du jardin partagé à la cuisine partagée » : 15 087 euros par le Département dans le cadre du FARDA (coût des travaux : 37 716,88 € HT). La CAF a également été sollicitée pour ce projet.
- Restauration du tableau « La Pêche aux goujons » : 1 596,25 € par le Département (coût des travaux : 6 385 € HT).

Le conseil municipal **a pris acte de ces informations.**

2 – FINANCES PUBLIQUES

2-1 Avance de subvention pour Culture et Cinéma en Ternois

Monsieur le Maire fait connaître à l'assemblée communale que par courriel en date du 12 décembre 2019, Monsieur Jean-Claude GIROT, Président de « Culture et Cinéma en Ternois » a sollicité le versement d'une avance sur la subvention 2020 afin de faire face au paiement trimestriel des charges sociales, à échéance au 15 janvier 2020.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'accorder à l'association « Culture et Cinéma en Ternois » une avance de 20 000 € sur la subvention 2020, dont le versement interviendra à compter du 02 janvier 2020. Les crédits seront inscrits au budget primitif 2020.

Pour information, la subvention 2019 pour l'association Culture et Cinéma en Ternois était de 39 000 euros.

Monsieur le Maire n'utilisera pas le pouvoir de Monsieur GIROT pour voter ce point étant donné que Monsieur GIROT est Président de « Culture et Cinéma en Ternois ».

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations et soumet au vote du conseil municipal cette avance de subvention pour Culture et Cinéma en Ternois qui **est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

2-2 Demande de subvention exceptionnelle du Vélo Club Saint Polois

Monsieur le Maire a reçu un courrier de Monsieur Pascal DUPAS, Président du Vélo Club Saint Polois, qui sollicite une subvention exceptionnelle de 420 euros afin d'organiser un cyclo-cross le 19 janvier 2020.

Compte tenu de la qualité de l'épreuve, une subvention à hauteur de 420 € pourrait être accordée.

L'association Vélo Club Saint Polois organise deux courses par an : en début d'année le cyclocross, Denis CABUZEL et courant avril le trophée Jacques BREUVART.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder à l'association Vélo Club Saint Polois, une subvention exceptionnelle de 420 €. Cette somme serait déduite de la ligne « subventions diverses » de 2019.

Le conseil municipal **accepte** d'accorder à l'association Vélo Club Saint Polois une subvention exceptionnelle de 420 €, **à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

2-3 Demande de subvention exceptionnelle des élèves du Lycée Pierre Mendès France

Monsieur le Maire a reçu un courrier des élèves de Première du lycée Pierre Mendès France.

Depuis deux ans, dans le cadre de l'Accompagnement personnalisé, ces élèves ont créé une mini-entreprise afin de fabriquer un produit avec des matériaux de récupération pour agir en faveur de l'environnement.

Cette année, ils travaillent sur la fabrication de produits d'entretien Bio et sur les panneaux directionnels en bois personnalisables à souhait. Cette mini-entreprise leur permet d'être acteurs de leur propre apprentissage et leur apporte une expérience dans les domaines scientifique et technique.

Afin de finaliser cette action, ils aimeraient organiser un voyage au Futuroscope les 06 et 07 avril 2020 (9 élèves Saint Polois).

C'est pourquoi, ils sollicitent la commune afin d'obtenir une subvention pour financer cette sortie.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder une subvention exceptionnelle de 50 € par élève Saint Polois. Cette somme serait déduite de la ligne « Autres charges exceptionnelles » de 2019.

Le conseil municipal **accepte** d'accorder aux élèves Saint Polois de Première du lycée Pierre Mendès France, qui participent aux ateliers d'accompagnement personnalisé, une subvention exceptionnelle de 50 € (par élève) **à l'unanimité des membres présents ou représentés**.

2-4 Demande de subvention exceptionnelle de l'USEP de l'école La Fontaine - Prévert

Monsieur le Maire a reçu un courrier de Monsieur ATTAGNANT, Président de l'association scolaire, sportive USEP et socio-culturelle de l'école La Fontaine – Prévert, qui sollicite une subvention afin d'organiser des activités sportives et culturelles pour l'année scolaire 2019-2020. Cette participation permettrait de financer une partie des licences et les goûters offerts aux participants. 59 enfants participent à ces animations.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'accorder à l'Association scolaire, sportive USEP et socio-culturelle de l'école La Fontaine et Prévert, une subvention exceptionnelle de 300 euros. Cette somme serait déduite de la ligne « subventions diverses » de 2019.

Le conseil municipal **accepte** d'accorder à l'association scolaire, sportive USEP et socio-culturelle de l'école La Fontaine – Prévert une subvention exceptionnelle de 300 €, **à l'unanimité des membres présents ou représentés**.

2-5 Demande de subvention exceptionnelle du Judo Club Saint Polois

Monsieur le Maire a reçu un courrier de Monsieur Thierry LEPEZ, Président du Judo Club Saint Polois, qui sollicite une subvention exceptionnelle pour la participation aux différents déplacements pour les championnats et afin de faire l'acquisition de matériel informatique

Compte tenu de la qualité de l'enseignement proposé, de l'importance des manifestations et des bénéfices en notoriété qu'en tire la Ville de Saint Pol sur Ternoise, une subvention à hauteur de 1 000 € pourrait être accordée.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder au Judo Club Saint Polois, une subvention exceptionnelle de 1 000 €. Cette somme serait déduite de la ligne « subventions diverses » de 2019.

Le conseil municipal **accepte** d'accorder au Judo Club Saint Polois une subvention exceptionnelle de 1 000 €, **à l'unanimité des membres présents ou représentés**.

2-6 Décision Modificative Budgétaire N°2 - Budget Ville

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux, la décision modificative constitue un budget d'ajustement du budget primitif.

Cette décision modificative N°2 a pour objet de proposer les ajustements suivants :

Section d'Investissement

Chapitre Article	Opération	Libellé	Montant	Commentaires
		Dépenses		
	800	École maternelle	100 000	Révisions prix + solde maîtrise d'œuvre
	220	Trottoirs – Chaussées	45 000	Effondrement cité Bouilliez
	115	Chapelle Marie Madeleine	6 000	Porte
	700	École La Fontaine	20 500	Vidéo projecteur interactif - Rideaux
	228	Parking rue du Mont	23 000	Achat du terrain
	180	Stade de la Cavée	8 000	Mise en éclairage petit terrain
		Total dépenses d'investissement	202 500	
		RECETTES		
1348		Soulte Département RD841	300 000	
1641		Emprunts	- 97 500	
		Total recettes d'investissement	202 500	

Le conseil municipal **autorise** Monsieur le Maire à procéder aux mouvements de crédits constituant la Décision Modification N°2, Budget Ville, à **l'unanimité des membres présents ou représentés**.

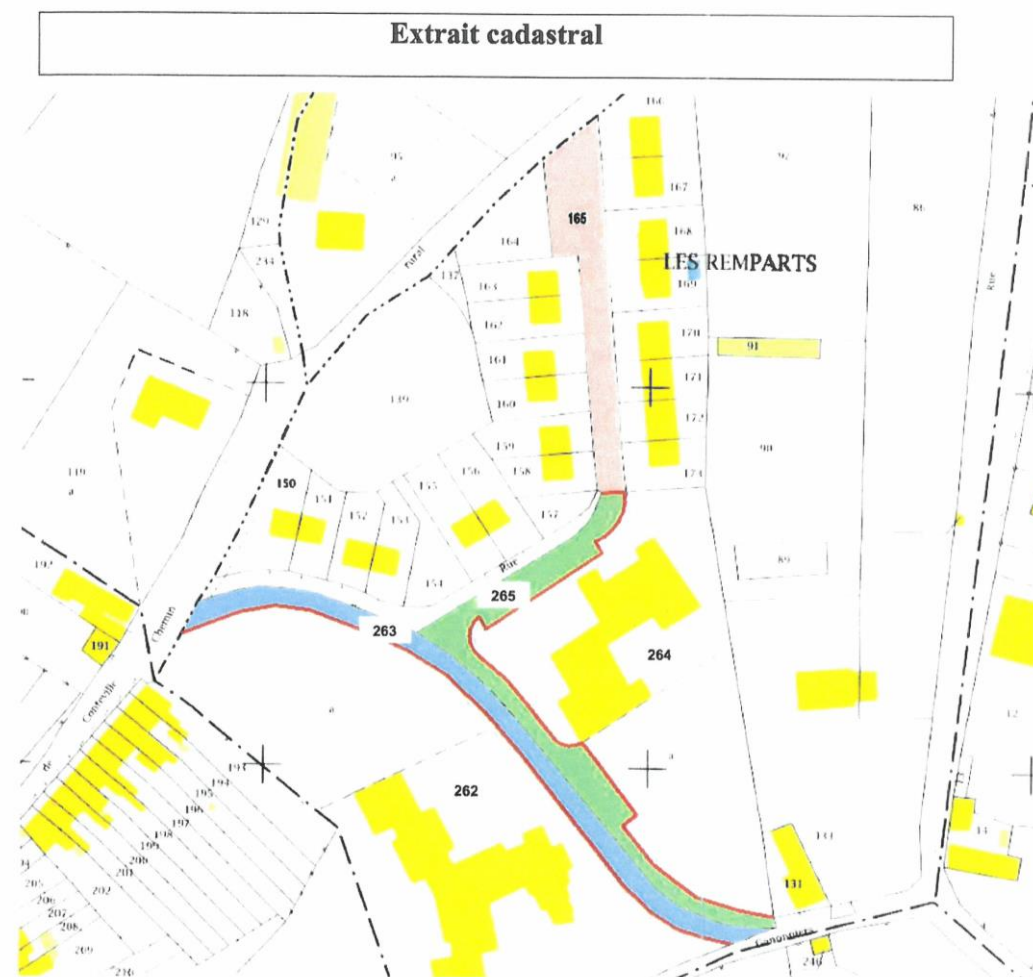
Monsieur le Maire informe l'assemblée communale que le mobilier du restaurant scolaire vient d'être renouvelé. Par ailleurs, à la demande des parents d'élèves une réflexion est en cours pour améliorer l'insonorisation du restaurant scolaire. Actuellement une expérience est menée à la garderie (installation d'un feu tricolore qui mesure le niveau du bruit afin de responsabiliser les enfants).

3 – DIVERS

3-1 Rétrocession des rues Lamartine et Victor Hugo dans le domaine public communal

La rue Lamartine pour 155 m de longueur et la rue Victor Hugo pour 205 m sont restées la propriété privée des personnes possédant les logements longeant ces voies ouvertes au public.

Il convient de recourir aux dispositions de l'article L 318-3 du code de l'urbanisme, qui prévoient que « La propriété des voies privées ouvertes à la circulation publique dans des ensembles d'habitation peut, après enquête publique ouverte par l'autorité exécutive de la collectivité locale, être transférée d'office sans indemnité dans le domaine public de la commune sur le territoire de laquelle ces voies sont situées. Cette décision est prise par délibération du conseil municipal. L'acte portant classement d'office comporte également approbation d'un plan d'alignement dans lequel l'assiette des voies publiques est limitée aux emprises effectivement livrés à la circulation publique. »



L'article R 318-10 du code de l'urbanisme précise que l'enquête est ouverte à la mairie de la Commune sur laquelle ces voies sont situées, après délibération du Conseil Municipal.

A l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal doit donner son avis sur le projet de transfert de propriété dans un délai de quatre mois.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à ouvrir l'enquête publique prévue aux articles précités, dans les conditions fixées par les articles L 141-3 et R 141-4 et suivants du code de la voirie routière.

Le conseil municipal **autorise** Monsieur le Maire à ouvrir une enquête publique afin de rétrocéder les rues Lamartine et Victor Hugo dans le domaine public communal, **à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

3-2 Dons à la bibliothèque municipale de fonds ancien et au Musée Bruno Danvin

Monsieur le Maire informe l'assemblée communale des différents dons reçu au profit de la bibliothèque municipale de fonds ancien et du Musée Bruno Danvin, à savoir :

Don au Musée municipal Danvin

- le 02 octobre 2019: tableau à la peinture à l'huile, « Aurore boréale » de Rosemonde VERGNES

Dons à la bibliothèque municipale de fonds ancien

- le 02 décembre 2019 par Jean-Léon VERMECH,
- le 07 février 2019 par Roger PENET,
- le 11 septembre 2018 par Anne DUFOSSÉ,
- le 02 septembre 2018, dons de Jeanne MAILLET,
- dons de Marie France ACQUART.

La liste détaillée des ouvrages est disponible au secrétariat du Directeur Général des Services (elle peut être envoyée par mail sur demande).

Il est proposé au Conseil Municipal d'inscrire à l'inventaire du Musée Bruno DANVIN et de la bibliothèque municipale de fonds ancien, les œuvres, ci-dessus, énoncées.

Le conseil municipal **décide** d'inscrire à l'inventaire de la bibliothèque municipale de fonds ancien et du Musée Bruno DANVIN, les œuvres, ci-dessus, **à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

3-3 Compte rendu des décisions prises par le Maire au nom du Conseil Municipal

N 27 :

Un contrat a été passé avec la société Centaure Systems, dont le siège social est à Nœux-les-Mines, concernant la maintenance des trois panneaux électroniques d'informations pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 pour un montant annuel de 2 009,17 € HT.

N 28 :

Une convention a été signée avec l'association ATRE, sise 122 rue de Canteraine et représentée par son Président, Monsieur André OLIVIER, pour la collecte et la valorisation des cartons des commerçants du centre-ville de Saint Pol sur Ternoise. Le ramassage sera réalisé hebdomadairement le jeudi. Le forfait de collecte pour cette prestation est de 550 euros par mois pour 30 à 40 professionnels collectés.

N 29 :

Une régie de recettes temporaire sera créée du 18 décembre 2019 au 04 janvier 2020 afin d'encaisser les droits d'entrées de la patinoire. Cette régie sera installée place Pompidou à Saint Pol sur Ternoise. Les droits d'entrées seront encaissés selon le mode de recouvrements suivant : chèque et espèces contre remise à l'utilisateur de tickets et reçus de quittancier. Les 20 et 22 décembre 2019, l'accès à la patinoire sera gratuit.

N 30 :

Une convention a été conclue pour l'étude prospective pour le Cinéma Le Régency avec la Société Vuillaume CinéConseil, sise 105 rue de Neyrat à Clermont-Ferrand, représentée par son Directeur Général, Monsieur Antoine MESNIER. Cette société apportera son expertise au projet de restructuration du cinéma (emplacement, aménagements, optimisation de l'offre cinématographique,...). Le coût de la prestation est de 9 500 euros HT.

N 31 :

Les partenaires institutionnels ont été sollicités afin d'obtenir des subventions pour les travaux de sécurisation au niveau de l'Église Saint Paul : remplacement des portes. Le coût des travaux est estimé à 6 615 € HT.

N 32 :

Les partenaires institutionnels ont été sollicités afin d'obtenir des subventions pour le remplacement du revêtement de sol de la Salle Léo Lagrange. Le coût des travaux est estimé à 61 950 € HT.

N 33 :

Un contrat a été passé avec l'entreprise Électro Cœur, sise rue de la Prévôté à Beuvry, pour la location comprenant l'entretien de 5 défibrillateurs pour une durée de 5 ans. Le coût de cette location est de 300 euros par mois HT. (Maison Pour Tous, Salle des Fêtes, Salle Coubertin, Halle Léo Lagrange et Restaurant Scolaire).

N 34 :

Les partenaires institutionnels ont été sollicités afin d'obtenir des subventions pour les travaux dans le cadre du programme voiries et trottoirs 2020. Le coût des travaux est estimé à 232 736,28€ HT.

N 35 :

Les partenaires institutionnels ont été sollicités afin d'obtenir des subventions pour le renouvellement du parc informatique de la mairie. Le coût de l'opération est estimé à 8 655,71 € HT.

Le conseil municipal a pris acte de ces informations.

Monsieur le Maire informe l'assemblée communale que les vœux à la population se tiendront le vendredi 10 janvier prochain.

En clôture de réunion, un verre de l'amitié est offert, étant donné qu'il s'agit de la dernière réunion du conseil municipal de l'année. Monsieur le Maire souhaite à tous de bonnes fêtes de fin d'année.

Aucune prise de parole n'étant sollicitée et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20 heures 45.